

Depuis longtemps cette organisation spéciale du travail a toutes nos sympathies. Nous considérons la participation aux bénéfices comme de nature à créer des liens nombreux et étroits entre patrons et ouvriers. Aussi serions-nous heureux de la voir se généraliser davantage. Il est fâcheux qu'elle ne soit pas beaucoup plus fréquemment réclamée par les ouvriers. Au monopole des patrons ils préfèrent souvent substituer la leur, plutôt que de proposer ou d'accepter une association rationnelle et équitable sous la forme d'une participation aux bénéfices. Nous pensons que, dans bien des cas, ils ont tort. En attendant qu'ils reviennent à des idées plus saines, nous croyons utile de mettre sous leurs yeux l'article que notre confrère le "Moniteur des Syndicats ouvriers" a publié sous la signature de M. Marsanche. Le voici :

Les cantons français et allemands de la Suisse sont la terre classique des œuvres philanthropiques, dues à l'initiative privée : caisses ou sociétés de secours ou de prévoyance, assistance par les communes, par l'Etat ou par les paroisses, par les fondations libres, etc. Ces œuvres pullulent. Cet état de choses fait sentir moins vivement qu'en Allemagne ou ailleurs la nécessité de l'assurance obligatoire ou non par la Confédération, assurance qui, du reste, est votée en principe.

Mais à nos yeux, un des moyens les plus sûrs de résoudre sainement la question sociale réside dans la participation aux bénéfices, celle-ci n'étant envisagée que comme un acheminement vers la corpora-tion.

En tous cas la participation doit être l'école préparatoire qui formera le monde ouvrier à la vie et aux aptitudes coopératives.

La participation peut revêtir bien des formes dans un établissement industriel : assurance du personnel, institution de bien-faisance, etc. Sous ces formes elle existe presque dans tous les établissements de quelque importance en Suisse.

Toutefois la participation aux bénéfices sous forme de distribution ou de partage de bénéfices par les patrons aux ouvriers dans des établissements d'importance moyenne est encore bien rare en Suisse. C'est pourquoi l'introduction de ce régime bienfaisant dans l'une des maisons de la ville de Neuf-châtel mérite d'être mentionnée.

La lettre suivante, publiée dans un journal de la ville, écrite par les ouvriers de la

communication ne résolut qu'avec peine et un peu par contrainte à insérer cette lettre en la faisant précéder de ces lignes significatives :

" Bien que le fait relaté ci-dessous soit d'un domaine absolument particulier, nous publions cependant cette communication à la demande qui nous est faite ".

Il est de notoriété publique que la dite feuille a gagné des millions à ses propriétaires et qu'elle opère tous les jours des bénéfices énormes. Par son exemple, nous voyons que l'égoïsme et l'amour du plus gros gain possible est un obstacle très fort à la solution de la question sociale, et que les ouvriers dans leurs plaintes n'ont pas toujours et eux seuls tous les torts.

L'initiative de MM. Delachaux et Niestlé a produit sur les ouvriers imprimeurs de Neufchâtel l'impression la plus salutaire et a fait naître chez eux un vif désir de voir cet exemple imité par tous les patrons.

C'est sur son couvert en se mettant à table que chaque ouvrier de MM. Delachaux et Niestlé trouva sa part aux bénéfices, l'un 500 francs, les autres 200, 100, 70, etc. selon son ancienneté dans la maison et selon son travail. Tous ces ouvriers, faut-il le dire, travaillent avec un zèle nouveau et le meilleur esprit règne dans l'atelier.

**A LA MAISON LECLAIRE**

On connaît l'excellente organisation de cette Société, dont le principe fondamental est la participation aux bénéfices pour les 1500 ouvriers ou employés de la maison.

Le plus modeste de ceux-ci touche annuellement plus de 2500 francs ; ils ont droit à une retraite après 20 ans de services et reçoivent des primes lorsqu'ils ont des enfants. C'est l'assemblée générale du personnel qui décide l'avancement en grade des travailleurs de la maison.

**EXCELLENTE LUNETTES D'APPROCHE**

Utilisables pour l'Astronomie  
Fort grossissement. — Complètes avec pied  
**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le port de 4 kilogrammes**

S'adresser au Journal du Ciel, Cour de Rohan  
**PARIS**

cité et le district de Québec.  
S'adresser au soussigné :  
**DAVID SMITH,**  
Agent général,  
Rue St-Pierre, Québec  
5 juillet 1890. 1a

**LOTION PERSIENNE**



TRADE-MARK  
Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau.  
La LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable *SKINNE* pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau.  
Lorsque la peau est brulée par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.  
La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.  
**S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,**  
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

**HOTEL RIENDEAU,**

CI-DEVANT  
*Hôtel St-Nicolas*  
**58-60 Place Jacq-Cartier,**  
**MONTREAL**

Situation des plus centrales.  
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.  
Primeurs de toutes les saisons.  
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738  
**JOS. RIENDEAU, Prop**  
5 juillet 1890—1a

Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, convents, et par des membres du clergé.

**PHILIPPE MASSON,**  
Imprimeur-Éditeur.

**Liverpool & London & Globe**

CONTRE  
**LE FEU ET SUR LA VIE**  
Bureau principal pour le Canada, Montréal  
Hon. Henry Starnes, President.  
G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie  
FONDS INVESTIS . . . . \$40,500,000  
AU CANADA SEULEMENT . . . . 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,  
75, rue Dalhousie,  
Québec.  
5 juillet 1890. 1a

**CIGARE C. M. B. A.**

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A. tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale St-Ontario, ont su l'apprécier lorsque M. le chersier Campeau, délégué suprême, leur en a présenté des spécimens. Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.  
Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.  
FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MAILHIOT**  
Membre de la succursale No. 101.  
18 déc., 6 m.